

CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 février 2023 - [Visio-conférence]

Relevé des décisions

Présents :

Barbara BARTEBIN, Adjointe au Maire, SAINT-LAURENT-DU-MARONI ; Vincent BONNISSEAU, Adjoint au Maire, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER ; Mary BOURGADE, Adjointe au Maire, NÎMES ; Michel BOUVARD, Président d'honneur, SITES & CITÉS ; Sophie CASTEL, Adjointe au Maire, BAYONNE ; Jean-Benoît CERINO, Vice-président, GRAND CHAMBÉRY ; Cyril CHAPPET, 1er Adjoint au Maire, SAINT-JEAN-D'ANGÉLY ; Philippe CHARRIN, Maire, VAUVENARGUES ; Catherine COUTANT, Conseillère municipale, REIMS ; Catherine DELZERS, Adjointe au Maire, BRIGNOLES ; Nicolas DUFETEL, Adjoint au Maire, ANGERS ; Patricia DUVERNEUIL, Adjointe au Maire, PÉRIGUEUX ; Jonathan FEDY, Directeur-adjoint, SITES & CITÉS ; Christine FERNANDEZ, Directrice du pôle attractivité, CHÂTEAUDUN ; Patrick GEROUDET, Trésorier Adjoint, CHARTRES ; Gauthier GIMENEZ, Adjoint au Maire, AUTUN ; Elodie GRAY, Chargée de mission, SITES & CITÉS ; Didier HERBILLON, Maire, SEDAN ; Sandrine JEAN DIT PANNEL, Adjointe au Maire, JOINVILLE ; Didier JOSEPH-FRANCOIS, Conseiller municipal, LILLE ; Philippe LAMY, Chargé de projets patrimoine, LYON ; Claire LAPEYRONIE, Maire, PONT-SAINT-ESPRIT ; Caroline LE GALL, Adjointe au Maire, CORBARA ; Arlette LECOUSTRE, 1ère Adjointe au Maire, CHÂTEAUDUN ; Gérald MACHUREZ, Conseiller municipal, CHÂTEAUDUN ; Martin MALVY, Président, SITES & CITÉS ; Bruno MARTY, Maire, LA RÉOLE ; Serge MECHIN, Président, LOIRE VAL D'AUBOIS ; Djoudé MERABET, Maire, ELBEUF ; Sophie METADIER, Maire, BEAULIEU-LÈS-LOCHES ; Marylise ORTIZ, Directrice, SITES & CITÉS ; Pascal PESTRE, Adjoint au Maire, CALAIS ; Rémy REVEYROTTE, Député de Saône et Loire ; Isabelle RINGUET, Assistante de Direction, SITES & CITÉS ; Armand RIVIERE, Maire, PÉZENAS ; Nathalie ROBCIS, Adjointe au Maire, CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ; Catherine SADON, Maire, SEMUR-EN-AUXOIS ; Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au Maire, AIX-EN-PROVENCE ; Laure VALLETTE, Responsable du service de l'animation de l'architecture et du patrimoine, BORDEAUX ; Bertrand VEAU, Maire, TOURNUS ; Christophe VIGNAUD, Maire, HOSSEGOR ; Brigitte WYNGAARDE, Cheffe du service patrimoine, SAINT-LAURENT-DU-MARONI ; Richard ZEIGER, Adjoint au Maire, JOIGNY ; Sébastien ZONGHERO, Conseiller communautaire, PLAINE COMMUNE.

Excusés :

Pierre AUBRY, Adjoint au Maire, FECAMP ; Marie-Noëlle BIGUINET, Maire, MONTBELIARD ; Francine BOLLET, Adjointe au Maire, FONTAINEBLEAU ; Christel BRIERE, Maire, JONZAC ; Alain DARBON, Maire, SAINT-LÉONARD DE NOBLAT ; Nicolas FUERTES, Adjoint au Maire, LANGRES ; Alexis GRANDIN, Adjoint au Maire, SAINT-QUENTIN ; Simon GUINEBAUD, Chef du service conservation et valorisation des patrimoines, DINAN ; Isabelle LAVEST, Adjointe au Maire, CLERMONT-FERRAND.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



En aparté du Conseil d'administration, Sophie METADIER, maire de Beaulieu-Lès-Loches et vice-présidente pour la Région Centre-Val-de-Loire fait part de la participation de sa ville au concours du Village Préféré des Français édition 2023 (France 2). Beaulieu-lès-Loches est la seule ville adhérente en compétition. Mme METADIER partage le lien internet pour accéder à la page des votes avec les membres présents.

Le Président Martin MALVY ouvre la séance par un hommage à Alain de la BRETESCHE, président de Patrimoine-Environnement, dont il salue la mémoire. Un message a été envoyé à l'association, et à sa famille, au nom de Sites & Cités remarquables.

1. Actualités et actions en cours

▪ Soutien aux Architectes des bâtiments de France dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques

Sites & Cités a, le 28 octobre 2022, avec Stéphane BERN et 20 grandes associations et acteurs engagés dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine, alerté le Président de la République sur les effets de la suppression de l'accord (avis conforme) des architectes des Bâtiments de France (ABF), dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques dans les espaces protégés au titre du code du patrimoine, prévu dans le cadre du « projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ». Cette lettre ouverte a été ensuite envoyée aux sénateurs et aux députés.

Les débats au Sénat, puis à l'Assemblée nationale, ont permis de revenir à l'accord de l'ABF. Rémy REBEYROTTE, député, intervient afin de remercier Sites & Cités pour son action sur le maintien de l'avis conforme de l'ABF, et pour la mobilisation de Martin MALVY et de Marylise ORTIZ dans ce débat, notamment auprès des parlementaires. Il faut continuer les actions de sensibilisation sur ces sujets. Un groupe a été reconstitué à l'Assemblée Nationale pour travailler sur le patrimoine. Il se rapprochera des associations, et notamment de Sites & Cités pour faire avancer ces sujets.

Martin MALVY est favorable à cette proposition.

Une circulaire d'Etat, signée en janvier 2023 conjointement par la Ministre de la Culture, le Ministre de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires et la Ministre de la Transition énergétique, a été éditée pour concilier patrimoine et énergies renouvelables. Elle propose « une doctrine nationale pour contribuer au développement de l'énergie photovoltaïque tout en garantissant la préservation du patrimoine, en apportant une meilleure prévisibilité aux porteurs de projets et en assurant une instruction cohérente des demandes sur l'ensemble du territoire »

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu ensuite avec les cabinets de la Première Ministre et des ministères de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires et la Ministre de la Transition énergétique.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Martin MALVY se félicite que le texte ait été adopté ainsi modifié, et que la circulaire d'Etat confirme le rôle de l'ABF. L'installation de technologies photovoltaïques est permise, y compris dans les centres anciens, mais avec des réserves qui devraient prévenir les excès.

▪ Tribune pour un DPE « bâti ancien »

L'habitat d'avant 1948 est celui qui domine dans les centres anciens, et se pose le problème du diagnostic de performance énergétique avec le nouveau DPE.

Aujourd'hui, les critères sont identiques quelle que soit la date de construction des bâtiments. On risque des problèmes lourds dans le bâti ancien. Des logements diagnostiqués il y a 5 ans en catégorie D, se classent aujourd'hui en catégories F ou G, entraînant une dépréciation de la valeur du bien, et exposant les propriétaires à une interdiction prochaine de louer le bien.

D'autant plus qu'une étude réalisée par le CETE de l'Est, à la demande du ministère de l'Environnement, avait conclu que le bâti d'avant 1948 était moins énergivore que le bâti de la période 1948-1975.

Marylise ORTIZ rappelle que le bâti ancien représente 10 millions de logements, et que la déqualification va concerner les centres anciens d'une manière massive.

Le principe d'efficience énergétique est louable, mais il faut s'assurer que l'outil est bon, et que des moyens sont mis en place pour accompagner et soutenir les propriétaires touchés par cette situation.

Sites & Cités a saisi et rencontré les ministères : ministère de la Culture, ministère de la Transition Énergétique, et ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il semble qu'il y ait une prise en compte des conséquences de ces sujets sur le bâti ancien, et un intérêt des ministères, qui devront travailler de concert.

Un travail a été initié avec Jacky CRUCHON, expert de Sites & Cités, pour demander la mise en place d'un DPE bâti ancien, qui prend en considération les caractéristiques du bâti ancien. Jacky CRUCHON est également présent dans un groupe de travail mené par le ministère de la Culture.

Un travail est également mené dans le cadre du CREBA, centre de ressources sur la réhabilitation du bâti ancien, créé avec le CEREMA, et qui organise une veille sur ces sujets et propose des outils à destination des professionnels et des collectivités. Les prochaines rencontres annuelles, en octobre 2023 en Normandie, traiteront de ces sujets.

Martin MALVY a rédigé une tribune pour un DPE spécifique au bâti ancien, qui a été publiée dans le Monde du 20 février 2023 (français et anglais). Le sujet est d'actualité, et va devenir majeur. Les économies d'énergie sont aujourd'hui nécessaires, mais il convient de s'assurer que les outils mis en place sont fiables.

Martin MALVY rappelle qu'une entrevue est prévue très prochainement avec la FNAIM, mais les rencontres et auditions doivent être poursuivies avec des spécialistes pour obtenir une expertise multicritère.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

▪ **Changement de représentants**

Martin MALVY salue la présence de Gauthier GIMENEZ, nouveau représentant de la ville d'Autun, Adjoint au Maire en charge de la Culture et du patrimoine.

A Bordeaux, Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire de Bordeaux, succède à Stéphane GOMOT. Laure VALLETTE, responsable du service d'animation de l'architecture et du patrimoine, représente M. MAURIN pour la séance.

▪ **Dernières adhésions**

La ville de Chaumont, en région Grand Est, a rejoint Sites & Cités.

Jouques et Arles, en région PACA, sont en cours d'adhésion. Ces futures adhésions font suite à la rencontre d'Aix-en-Provence et aux échanges eus avec Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe à la Maire d'Aix-en-Provence et Philippe CHARRIN, Maire de Vauvenargues.

Quelques désadhésions sont à déplorer : Limoges, le PAH du Puy-en-Velay et Grenoble. Pour cette dernière, Marylise ORTIZ, directrice de l'association, fait appel à Jean-Benoît CERINO, Vice-président du Grand Chambéry et conseiller municipal de Chambéry, et à Michel BOUVARD, Président d'honneur de Sites & Cités remarquables, afin d'essayer de maintenir l'adhésion de Grenoble.

Michel BOUVARD fait le constat que la ville s'est retirée de beaucoup d'associations.

2. Budget prévisionnel

En préambule, Martin MALVY annonce que l'Association est maintenue dans ses locaux à Bordeaux, pour une période supplémentaire de 2 ans.

En revanche, un loyer progressif sera appliqué dès 2023 (12 563 € pour 2023), avec un montant maximum de l'ordre de 17 000 € pour 2024. Ce loyer intègre les fluides.

Laure VALLETTE, de la ville de Bordeaux, précise les conditions de la convention, avec rétroactivité à partir de juillet 2022 (date de l'arrêté pris par la ville de Bordeaux concernant l'hébergement des associations).

▪ **Budget 2023**

Bruno MARTY, maire de La Réole et Trésorier de Sites & Cités, précise qu'il n'y a pas de grosses modifications de budget par rapport à 2022, si ce n'est l'absence de Congrès. Le règlement d'un loyer avait été anticipé en même temps que l'augmentation des salaires de l'équipe, il n'y a donc pas de surprise.

- Pour les dépenses, en l'absence de Congrès, les sommes ont été réparties sur les journées d'études, les rencontres régionales et les déplacements qui permettent de recruter de nouveaux adhérents. Le poste édition-communication a également été augmenté pour 2023.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Pour le Fonctionnement, le poste des salaires et charges connaît une hausse, qui a fait l'objet d'une discussion lors du précédent conseil d'administration, afin de proposer une augmentation de salaires aux agents, dans le but de pérenniser l'équipe et de répondre à l'inflation.

Le budget prévisionnel des dépenses est fixé à 1 398 500 € pour 2023 (contre 1 469 000 € en 2022, année de congrès).

- Côté recettes, s'additionnent les différentes subventions ministérielles, les formations, Atout France, les subventions régionales, les partenaires, l'ANAH, ainsi que les aides liées à la coopération internationale. A noter : une augmentation de la subvention du ministère de la Culture, concernant les actions sur le dossier VPAH et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, avec le nouvel appel à projets « Clés en mains » et l'étude consacrée aux Territoires Palestiniens.

En fonctionnement, une augmentation des recettes de cotisations est prévue.

Le budget s'équilibre à 1 398 500 €.

Les fonds propres de l'association sont autour de 725 000 €, en intégrant le résultat 2022 à hauteur de 60 000 €.

Cette réserve donne une certaine latitude, et une agilité à mener des actions en fonction de la trésorerie disponible.

Sandrine JEAN DIT PANNEL, Adjointe au maire en charge des commerces de proximité et de la culture de Joinville, souhaite des précisions sur l'opération « Clés en Mains ».

Jonathan FEDY, directeur adjoint de l'Association, explique qu'il s'agit d'un appel à projet du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, qui consiste en un programme de coopération internationale avec la Colombie, l'Equateur et le Mexique, sur le thème Patrimoine et Tourisme durable. Sites & Cités a lancé un appel auprès des collectivités, et 4 villes du réseau y ont répondu. Participent au projet : Bordeaux, Dinan, Draguignan et Elbeuf.

De même, la subvention pour l'étude sur la Palestine provient du ministère des Affaires Etrangères.

Martin MALVY revient sur le partenariat financier avec le MEAE, avec qui les relations sont très bonnes, et qui fonctionne très bien. Marylise ORTIZ souligne qu'il s'agit du principal partenaire financier de l'association.

Claire LAPEYRONIE, maire de Pont-Saint-Esprit, demande si toutes les régions de France contribuent à subventionner Sites & Cités (100 000 € sur la ligne de budget). Martin MALVY explique que c'est assez difficile, et que les financements s'obtiennent région par région. Les deux régions historiques sont l'Occitanie et la Normandie. Des projets sont en cours avec la Région Centre Val-de-Loire pour 2023, la convention ayant été signée. Une convention a été signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, mais les actions n'aboutissent pas. Et une rencontre est prévue avec la présidente de la Région Pays de la Loire.

Martin MALVY souligne qu'il est important que les élus des territoires soient les avocats de l'Association auprès des régions.

Richard ZEIGER, adjoint au maire de Joigny, souhaite avoir des précisions sur les difficultés rencontrées avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans la mesure où le maire de Joigny, Nicolas

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

SORET, est le vice-président à l'Economie et aux Finances de la Région.

Catherine SADON, maire de Semur-en-Auxois, a évoqué à plusieurs reprises, en tant que conseillère régionale, le problème avec la vice-présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, mais le dossier n'avance pas. Richard ZEIGER va interroger Nicolas SORET à ce sujet, et appuyer le dossier. Martin MALVY propose d'intervenir auprès de sa présidente, Marie-Guite DUFAY.

Caroline LE GALL, adjointe au maire de Corbara, interroge sur la Région Corse. Marylise ORTIZ répond qu'il n'y a actuellement aucune information. Il faudrait relancer l'action.

Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'Angers, rebondit sur la Région Pays de la Loire, et explique qu'il travaille à dialoguer avec des collègues sur le sujet patrimonial et l'association Sites & Cités, notamment en novembre dernier lors des Rencontres régionales à Nantes, où il a représenté Martin MALVY.

3. Préparation de la prochaine Assemblée Générale

Elle se déroulera le 30 mars à l'Hôtel de Ville de Paris.

Dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat entre Sites & Cités et le Centre des Monuments nationaux, une visite de l'Hôtel de la Marine est prévue en début d'après-midi.

Martin MALVY pose la question de tenir l'Assemblée générale soit exclusivement en présentiel, soit en format mixte présentiel/en ligne. Pour la visioconférence, il faudrait que les statuts soient modifiés, afin d'inscrire la possibilité que les réunions statutaires puissent se tenir en visioconférence.

Martin MALVY préconise que certaines réunions se tiennent en présentiel, particulièrement l'Assemblée générale, qui a eu lieu une fois par an, et qui rassemble tous les adhérents et partenaires du réseau.

La question des collectivités d'outre-mer est posée par Barbara BARTEBIN, adjointe au maire de Saint-Laurent-du-Maroni. Une exception pourrait être faite pour ces départements afin qu'ils puissent prendre part à l'Assemblée générale.

→ Les membres du Conseil d'administration décident que l'Assemblée générale du 30 mars 2023 se tiendra uniquement en présentiel, exception faite pour les Outre-mer qui pourront accéder à l'événement en visioconférence.

Afin de modifier les statuts, une assemblée générale extraordinaire va être convoquée avant l'assemblée générale ordinaire. La proposition de modification des statuts sera transmise par Marylise ORTIZ à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

De plus, les convocations pour les Assemblées générales extraordinaire et ordinaire, uniquement en présentiel, seront renvoyées par voie électronique afin que les membres et partenaires aient rapidement l'information.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

4. Congrès 2024

▪ Candidatures

L'Association a reçu trois candidatures : Angers, Chambéry et Riom.

Chambéry a des difficultés pour réunir le budget, et préfère retirer sa candidature pour 2024 (avec un projet de candidature pour 2026).

Le dossier de Riom est prêt.

Angers confirme que sa candidature est maintenue, sous réserve de quelques modifications.

La décision du lieu du prochain pourrait être prise lors de l'Assemblée générale du 30 mars.

Marylise ORTIZ propose que le Congrès puisse se tenir fin mai ou début juin 2024, afin de ne pas être trop proche de la saison estivale.

Concernant la sélection de la ville qui accueillera le congrès, Martin MALVY propose, plutôt qu'un vote, un tirage au sort, entre dossiers de candidature de qualité égale.

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe à la Maire d'Aix-en-Provence, attire l'attention sur l'accessibilité des territoires au niveau des transports.

Bertrand VEAU, Maire de Tournus rappelle que préparer un dossier de candidature représente du travail, et que si le dossier de Riom est prêt, on peut le valider, et reporter la candidature d'Angers.

Nicolas DUFETEL précise qu'Angers candidate pour 2024, et non 2026.

Sophie CASTEL note également qu'en 2026 il y aura des élections municipales, qui peuvent impacter les candidatures.

Martin MALVY soumet au vote les modalités pour départager les 2 candidatures.

→ A l'exception de 2 voix, le tirage au sort est adopté pour sélectionner la ville qui accueillera le Congrès 2024. Une réunion de Bureau sera organisée avant l'Assemblée générale pour étudier et valider les dossiers, ainsi qu'organiser le tirage au sort, qui aura lieu lors de l'Assemblée générale du 30 mars.

5. Préparation des Rencontres à venir

▪ Point sur le calendrier des événements 2023 :

Marylise ORTIZ présente les prochaines dates du calendrier 2023 :

- 6 mars au 13 avril | MOOC CREBA « Concevoir une réhabilitation responsable du bâti ancien »
- 28 au 30 mars | SITEM (Salon International des Musées, des lieux de culture et de tourisme)
- 24 mai | Rencontre à Reims (labels, patrimoine et tourisme)
- 8 ou 9 Juin | Rencontres en Pays Loire Val d'Aubois (inventaire)
- 27 juillet | Rencontres à Avignon (partenariat avec Régions de France)
- Groupe de travail sur les problématiques d'accessibilité au-dessus des commerces
- 12-16 juin | Semaine de formation internationale à Toulouse
- Septembre | Rencontre en Normandie (inventaire)
- Octobre | Rencontre du CREBA en Normandie (réhabilitation responsable du bâti ancien)
- Ateliers ANAH (nouveau partenariat) en Occitanie, à Sedan

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- Atelier avec EDF : villes barrages
- Atelier à Saint-Léonard-de-Noblat, travail sur les tiers-lieux et sur des projets de formation Bâti ancien et réhabilitation responsable

Un calendrier de formations a été prévu pour 2023 avec 7 à 8 formations prévues.

Sophie METADIER demande quel est le contenu de la convention ANCT. Marylise ORTIZ répond que cela concerne les Petites Villes de Demain : accompagnement, accès à la formation, ateliers de travail sur le terrain.

Marylise ORTIZ rappelle l'existence des panneaux entrée de ville Sites & Cités. Certains territoires en ont déjà installé : Corbara, Lombez, Sartène, Vauvenargues, Bidache, Saint-Martin-de-Pallières, Saint-Vallier, Lectoure. Une plaquette a été éditée et sera envoyée aux adhérents afin qu'ils puissent en installer dans leur commune.

▪ **Exposition Bannière « France. Patrimoines & Territoires d'exception »**

Le catalogue de l'exposition du Sénat a été édité, et un dossier technique a été préparé pour l'itinérance de l'exposition, en France et à l'international.

En France, un partenariat pourrait être développé avec Gares et Connexions.

A l'international, deux ambassades ont sollicité l'Association, au Vietnam et en Ouzbékistan.

▪ **Coopération internationale**

Sites & Cités a coorganisé avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères un appel à projets concernant la coopération décentralisée autour des patrimoines, avec un financement pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour les villes retenues.

Le jury se tiendra prochainement.

6. AMI « Destinations digitales »

Sites & Cités a été retenue dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, avec 22 villes partenaires pour reconduire la campagne #remarquable france. Cette campagne fait suite au franc succès des deux précédentes campagnes de 2019 et 2021. D'autres réseaux partenaires dont 5 inscrits notamment dans la bannière « France. Patrimoines & Territoires d'Exception » ont été retenus : Plus Beaux villages de France, Petites Cités de caractère, Parcs naturels régionaux de France, Grands sites de France, ainsi que l'Agence française des chemins de Compostelle.

Cette opération permettra aux territoires d'être accompagnés et conseillés en ingénierie touristique de manière à structurer leurs offres et développer leur visibilité en ligne. Les territoires participants pourront également profiter de la venue d'influenceurs pour tester, recommander et médiatiser largement une production de contenu iconographique de qualité.

Si certaines des 22 villes qui ont répondu à l'AMI avec Sites & Cités ne confirment pas leur participation, d'autres villes seront invitées à rejoindre le projet.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

7. Conventions

Les conventions avec l'Anah et avec le CMN sont présentées.

Une convention avec la CAPEB est à l'étude.

8. Questions diverses

- Une ville bretonne membre de l'Union des Villes d'art et d'histoire et des Villes historiques de Bretagne souhaiterait adhérer à Sites & Cités mais le cumul des 2 adhésions constitue un problème, problème rencontré par d'autres villes bretonnes. Elle nous interroge sur une cotisation réduite à Sites & Cités pour les villes qui adhéreraient déjà au réseau régional. Martin MALVY considère que cette adhésion minorée se ferait au détriment des autres adhérents de Sites & Cités et que la cotisation de Sites & Cités est déjà à un tarif attractif.
- Les membres du Conseil d'administration ne sont pas favorables pour une cotisation réduite à l'attention des villes bretonnes qui adhéreraient déjà au réseau régional.
- Proposition de prolonger les contrats CDD de Christine LAROUSSE et le contrat de Soledad ORTIZ-CORREA en CDI, afin de pérenniser et professionnaliser l'équipe de l'association.
- Les membres du Conseil d'administration sont favorables au passage en CDI de Christine LAROUSSE ET Soledad ORTIZ-CORREA.

Monsieur Malvy clôt la séance, en rappelant la date de l'Assemblée générale, le 30 mars 2023. Et que le bureau se réunira le 20 mars pour étudier les candidatures pour le congrès.

Fait à Bordeaux, le 16 mars 2023

Le Président
Martin MALVY



Le Trésorier
Bruno MARTY



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 FEVRIER 2023



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr